

2014/2237(INI) - 23/10/2015 Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté le rapport d'initiative d'Inês Cristina ZUBER (GUE/NGL, PT) sur la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté infantile.

Les députés rappellent qu'entre 2008 et 2012, le nombre d'enfants menacés par la pauvreté ou l'exclusion sociale a augmenté de près d'un million en Europe (UE-27, Norvège, Islande et Suisse), avec une augmentation d'un demi-million rien qu'entre 2011 et 2012.

Selon Eurostat, en 2013, 26,5 millions d'enfants dans l'UE-28 risquaient de sombrer dans la pauvreté ou l'exclusion sociale et dans l'UE-27, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est passé de 26,5 % à 28 % entre 2008 et 2012.

Dans ce contexte, les députés recommandent aux États membres de s'engager réellement dans l'élaboration de politiques de lutte contre la pauvreté infantile en renforçant l'efficacité, la quantité, les montants et la portée des aides sociales destinées spécifiquement aux enfants, et en promouvant une législation du travail garantissant les droits sociaux, notamment un salaire minimal garanti.

Une approche en 3 piliers : les députés recommandent que la Commission, en collaboration avec les États membres, établisse une feuille de route pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les trois piliers adoptée dans la recommandation "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité", à savoir :

- 1) l'accès aux ressources,
- 2) l'accès aux services et
- 3) la participation des enfants.

Ils estiment que, pour obtenir les meilleurs résultats à l'aide de l'approche fondée sur les trois piliers, il pourrait être utile d'élaborer des indicateurs précis et spécifiques du niveau de la pauvreté des enfants et des zones les plus touchées par ce phénomène.

Lenfance : une priorité : les députés soulignent qu'il faut faire de la réduction de la pauvreté des enfants l'une des priorités principales de l'examen annuel de la croissance 2016, et un moyen essentiel pour progresser en direction de l'objectif en matière de pauvreté.

Ils appellent les États membres à accorder une attention accrue, dans le cadre de l'utilisation des ressources des Fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI) et de l'élaboration des politiques sociales, à la protection des familles avec enfants ayant des problèmes de santé (notamment des familles monoparentales) contre la pauvreté.

Les États membres sont également appelés à mettre en œuvre ou à renforcer les mécanismes d'aide sociale universelle destinés aux enfants, tels que :

- des repas gratuits ou à tarif réduit pour les enfants, en particulier pour les enfants pauvres ou issus de milieux défavorisés,
- des mesures actives en faveur de l'emploi dans le cadre des stratégies et des politiques globales pour soutenir l'accès des parents à des emplois de qualité et à des revenus adéquats,
- l'accès à des services publics de qualité (en particulier en matière d'accueil des enfants, d'enseignement, de santé, de logement et d'activités de loisirs),
- la participation des enfants et de leurs familles à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle de ces politiques.

Ne pas couper dans les dépenses : les députés invitent la Commission à s'abstenir de recommander des ajustements ou des coupes budgétaires à l'administration publique des États membres ou de promouvoir un assouplissement des relations de travail et la privatisation des services publics, des mesures qui ont, à l'évidence, fragilisé les droits sociaux des enfants. Ils invitent la Commission à mettre l'accent sur la nécessité d'investir dans le secteur de l'éducation publique et gratuite, en élaborant des méthodes d'enseignement spécifiques pour les groupes sociaux les plus vulnérables, comme les immigrés ou les personnes présentant différents types de handicap.

Réduire la pauvreté des enfants: les députés appellent les États membres à adopter, à mettre en œuvre et à contrôler des plans multidimensionnels de réduction de la pauvreté des enfants, en mettant l'accent sur les droits intrinsèques des enfants et en fixant des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants. Ils prient les États membres d'adopter des mesures pour lutter contre le sentiment d'exclusion sociale des enfants présentant des difficultés d'apprentissage.

Les députés appellent la Commission et le Parlement à saisir l'occasion que constitue la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour tirer un meilleur parti du Fonds social européen, du Fonds européen d'aide aux plus démunis et du programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale.

Ils recommandent aux États membres d'intégrer dans leurs budgets nationaux des ressources visibles, transparentes, participatives et responsables pour les crédits et les dépenses destinés à lutter contre la pauvreté des enfants. Ils recommandent également à la Commission et aux États membres de fixer des objectifs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants.

Favoriser l'éducation intra et extrascolaire : les députés invitent les États membres à accorder une attention particulière à la création d'un milieu extrascolaire approprié et accessible permettant aux enfants de bénéficier de loisirs intelligents et stimulants durant le temps extrascolaire et les vacances. Ils demandent aux États membres d'éviter la "ghettoïsation" des enfants victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Ils recommandent aux États membres de garantir à tous les enfants l'accès à une éducation publique, gratuite, ouverte à tous et de qualité à tous les âges, y compris l'éducation et l'accueil et l'éducation formelle et non formelle. Ils invitent en outre les États membres à accorder une attention particulière à la mise en place de systèmes d'éducation et d'accueil abordables et accessibles pour les jeunes enfants de tous groupes sociaux.

Protéger les enfants : les députés invitent les États membres à mettre en place une législation spécifique qui protège ou renforce les droits de

maternité et de paternité, y compris par la mise en uvre d'instruments efficaces de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ils recommandent aux États membres de sortir de la logique de prise en charge institutionnelle au profit de systèmes stables de prise en charge en familles d'accueil, qui préparent mieux les enfants et les jeunes à une vie indépendante, à la formation continue ou au travail.

De même, ils appellent à la mise en place de systèmes intégrés de protection des enfants afin de défendre les enfants contre les violences, les abus, l'exploitation et la négligence.

Des soins de santé accessibles pour tous les enfants : les députés invitent les États membres à garantir des soins de santé universels, publics, gratuits et de qualité en matière de prévention, de programmes de vaccination et de soins de santé primaires.

Ils invitent également les États membres et la Commission européenne à participer activement à la lutte contre la traite des enfants, quelles que soient les formes d'exploitation concernées, y compris le travail, le mariage forcé, l'adoption illégale, les activités illicites et l'exploitation sexuelle.

Enfin, les députés recommandent à la Commission et aux États membres d'élaborer des méthodes statistiques qui intègrent des indicateurs pluridimensionnels, ventilés par âge, genre et groupes défavorisés particuliers, de mesure de la pauvreté, de l'exclusion sociale, des inégalités, de la discrimination et du bien-être des enfants.